

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Jeudi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA
M. MARCANGELI	à	M. LAUDATO

**Etaient absents :**

M. BASTELICA, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 30  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M.D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Juillet 2011

Délibération N°2011 / 188

**Demande de subventions : FEDER (protection de l'environnement et plus particulièrement sur le risque inondation).**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Le FEDER (fonds européen de développement régional) vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. En bref, le FEDER finance :

- des aides directes aux investissements réalisés dans les entreprises (en particulier les PME) afin de créer des emplois durables;
- des infrastructures liées notamment à la recherche et l'innovation, aux télécommunications, à l'environnement, à l'énergie et au transport;
- des instruments financiers (fonds de capital-risque, fonds de développement local, etc.) afin de soutenir le développement régional et local et favoriser la coopération entre les villes et les régions;
- des mesures d'assistance technique.

Le FEDER peut intervenir au titre des 3 objectifs de la politique régionale :

- convergence,
- compétitivité régionale et emploi,
- coopération territoriale européenne.

Le FEDER accorde par ailleurs une attention particulière aux spécificités territoriales. L'action du FEDER essaie de pallier les problèmes économiques, environnementaux et sociaux dans les villes. Les zones à handicaps géographiques naturels (régions insulaires, montagneuses ou peu peuplées) bénéficient d'un traitement privilégié. Les zones ultra-périphériques bénéficient également d'une aide spécifique du FEDER afin de compenser leur éloignement.

Le programme opérationnel FEDER pour la période 2007-2013 est orienté vers l'économie de la connaissance et de l'innovation.

Pour la Corse, développer les atouts des activités existantes tout en préservant le territoire insulaire sont les défis de la programmation 2007-2013. La région dispose pour cela de 150M€ au titre du FEDER pour la période de sept ans.

Le Programme Opérationnel du FEDER s'articule en plusieurs axes comme suit :

### **Axe 1 : Développer et organiser les capacités d'innovation de l'île :**

Les actions qu'il est proposé de mettre en œuvre grâce au fonds européen de développement régional (FEDER) sur la période 2007-2013 sont regroupées, au sein de cet axe, en quatre objectifs opérationnels :

- Favoriser une approche intégrée de l'innovation
- Augmenter le potentiel de compétitivité des entreprises
- Organiser les activités économiques
- Renforcer les activités de recherche et d'enseignement

### **Axe 2 : Développer et organiser un environnement durable :**

Les financements de l'axe 2 seront concentrés sur la protection de l'environnement sous toutes ses formes et sur un ambitieux plan de développement des énergies nouvelles et renouvelables qui se déclinent autour de trois objectifs opérationnels :

- Généraliser et optimiser la protection des sites et la prévention des risques
- Développer, produire préserver
- Promouvoir une forte ambition pour les énergies renouvelables

### **Axe 3 : Favoriser l'accessibilité des territoires et leur interconnexion :**

Les financements de l'axe 3 seront concentrés sur la promotion des technologies de l'information sous toutes leurs formes ainsi que sur une interconnexion du transport ferroviaire notamment périurbain.

3 objectifs opérationnels sont concernés :

- Renforcer la compétitivité par le développement et l'appropriation des TIC
- Développer et mettre en cohérence les pôles touristiques
- Développer les interconnexions

Dans le cadre de l'axe 2, le FEDER peut donc participer au financement des actions relatives à la mise en œuvre de la politique de gestion du risque d'inondations sur le territoire de la commune d'Ajaccio.

Ces actions ont été définies selon le tableau prévisionnel joint en annexe, en relation avec les différents services concernés (CTC, Etat, Ville).

Le montant global des opérations qui pourraient bénéficier d'un financement au titre du FEDER est d'environ 21 millions d'euros hors taxes.

Le plan de financement général suivant pourrait alors être appliqué :

FEDER	50 %
Etat (PEI)	15 %
CTC	15 %
Ville d'Ajaccio	20 %

Soit, pour la Ville, un autofinancement d'environ 4 millions d'euros hors taxes sur la période 2011-2015 (année de fin de consommation des crédits alloués dans le cadre du FEDER).

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- de se prononcer sur le principe de financement par le FEDER des opérations liées aux inondations sur le territoire ajaccien listées dans le tableau prévisionnel joint en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les orientations du programme opérationnel FEDER pour la période 2007-2013,

**CONSIDERANT** que le territoire de la Ville d' Ajaccio est soumis au risque d' inondations et qu' il convient de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en sécurité les personnes et les biens,

**CONSIDERANT** qu' il est nécessaire de solliciter des subventions au titre du FEDER dans les meilleurs délais pour assurer le financement des opérations liées aux inondations,

**CONSIDERANT** l' avis de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2011.

**APPROUVE**

**A l' unanimité de ses membres présents ou représentés**

le principe de financement par le FEDER des opérations liées aux inondations sur le territoire ajaccien listées dans le tableau prévisionnel joint en annexe.

**AUTORISE Monsieur LE MAIRE**

à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l' objet d' une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d' un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI**

**TABLEAU PREVISIONNEL DES OPERATIONS LIEES AUX RISQUES INONDATIONS**  
**FEDER / PAPI**  
**2012 - 2018**



N°	Nom opération	Type	Montant	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018			
				J	F	J	F	J	F	J	F	J	F	J	F	J	F		
				Total															
	ALERTES: Study, infra...	NA	1 000 000																
	FORN IMPRESSE DE COUS	NA	50 000																
	CONTINUITÉ DES AIDES	NA	50 000																
	ALERTES for	FEDER	50 000																
	ARRANGEMENT YOUTH	NA	1 000 000																
	HYDRAULIQUE PRO	NA/FEDE	1 000 000																
	COUS ETAP	NA	1 000 000																
	COUS COU	NA	5 000 000																
	Charge infrastructure AMBROSE	FEDER	50 000																
	Plan Protection Centre Ville	FEDER	1 000 000																
	Etat hydrologique Meuse	Financement	10 000																
	Regulation	NA	1 000 000																
	Financing	FEDER	1 000 000																
	MR PROCELLO	FEDER	50 000																
	MR CDEPS	FEDER	50 000																
	MR "ALCO 2"	FEDER	1 000 000																
	MR "BOCCIONE 2b"	FEDER	50 000																
	MR "M BR 10 - PENALD"	NA	1 000 000																
	MR "AMBROSE"	NA	1 000 000																
			12 000 000																

Co-financement  
 FEDER  
 PAPI  
 Total

NA : Non affecté

Financement FEDER

Fin des interventions FEDER

Fin des interventions PAPI

Fin des interventions PAPI

\* AMO (Agence - Complicité en matière hydrologique (CMA-HM))